

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Avis sur les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a fait part des mesures prévues concernant la carte scolaire pour la rentrée 2022.

Conformément à la circulaire 2003/104 du 3 juillet 2003, le Conseil Municipal émet un avis sur la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré.

Après consultation du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) le 1^{er} mars 2022 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 3 mars 2022, les mesures arrêtées pour la ville de Cenon sont les suivantes :

- Un retrait de classe élémentaire ordinaire à l'école Léon Blum ;
- Transformation d'une classe élémentaire ordinaire en classe élémentaire dédoublée à l'école des Cavailles ;
- Transformation de 2 classes maternelles ordinaires en 2 classes maternelles dédoublées à l'école Alain Fournier ;
- Transformation d'une classe élémentaire dédoublée en classe maternelle dédoublée à l'école Jules Guesde ;
- Un retrait de classe élémentaire ordinaire à l'école Jean Jaurès ;
- Un retrait de classe élémentaire dédoublée à l'école Jean Jaurès ;
- Ouverture d'une Unité Pédagogique pour les Elèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école élémentaire Jules Michelet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Publication : 10/06/2022

Emet un avis défavorable sur ces mesures de cartes scolaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.